

VIET NAM

Date des élections: 19 avril 1987

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en avril 1981.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République socialiste du Viet Nam, l'Assemblée nationale, comprend 496 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens vietnamiens âgés de 18 ans révolus, hormis les aliénés et les personnes privées du droit de vote en vertu de la loi ou d'une décision judiciaire.

Les listes électorales sont révisées avant chaque élection. Le vote n'est pas obligatoire. Les personnes hospitalisées ou incapables de quitter leur foyer pour cause de maladie ou de paralysie sont autorisées à voter, soit à l'hôpital, soit à l'endroit où elles se trouvent.

Est éligible à l'Assemblée nationale tout électeur âgé de 21 ans révolus. Le mandat parlementaire n'est incompatible avec aucune autre fonction ou charge. Les noms des candidats figurent sur des listes présentées par le Front de la Patrie du Viet Nam.

Les députés sont élus dans 167 circonscriptions à la majorité absolue, chaque électeur votant pour autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir dans sa circonscription et biffant, dans la liste qui figure sur le bulletin de vote, les noms des candidats qu'il ne souhaite pas voir élus. Si, dans une circonscription, le nombre des candidats qui obtiennent la majorité absolue des suffrages valablement exprimés lors du premier tour est inférieur au nombre des sièges à pourvoir, ou si le nombre des votants ne dépasse pas la moitié du nombre d'électeurs inscrits, il est procédé à un second tour de scrutin dans un délai de 15 jours.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections législatives de 1987 ont été précédées du sixième congrès du Parti communiste vietnamien (PCV) au pouvoir, tenu en décembre 1986, et d'un large remaniement du Conseil des Ministres en février 1987. Apparemment, ce remaniement visait, entre autres, à la mise en œuvre de réformes économiques. Peu de temps avant les élections, un vaste programme de réforme avait été établi lors d'une réunion du Comité central du Parti

communiste, destiné à décentraliser un peu plus le contrôle de l'économie et à stimuler le secteur privé.

Pour la première fois, les candidats à l'Assemblée nationale étaient présentés par le Front de la Patrie du Viet Nam (regroupant les partis politiques, les syndicats et les organisations de masse), lors de réunions publiques où ils ont été soumis aux questions et critiques de l'électorat. Les candidats proposés aux 496 sièges de l'Assemblée étaient au nombre de 829, dont 187 femmes, et le mot d'ordre consistait à élire une Assemblée plus dynamique qui fût en mesure d'appliquer les nouvelles politiques réformatrices préconisées par le Parti. Parmi les candidats, 613 s'étaient déjà présentés aux élections de 1981.

Le jour du scrutin a été marqué par une participation qualifiée de massive et par l'élection d'un grand nombre de nouveaux députés plus jeunes. Lors de sa séance inaugurale tenue en juin 1987, l'Assemblée a élu M. Vo Chin Cong à la présidence du Conseil d'Etat (présidence collégiale) et M. Pham Hung à la tête du Conseil des Ministres (Premier Ministre) en remplacement de M. Pham Van Dong.

Données statistiques

1. Répartition des députés par catégories professionnelles

Intellectuels.123
Paysans.105
Cadres politiques.100
Ouvriers.91
Militaires.49
Artisans.19
Personnalités démocrates et religieuses9
	496

2. Répartition des sièges de l'Assemblée nationale entre hommes et femmes

Hommes	408
Femmes	<u>88</u>
	496